

FORMATION A LA SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES (FSPEE) - NIVEAU 2

Durée

2 journées consécutives.

Public concerné

Personnel encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel et signataire des documents de travail (plan de prévention, autorisation, permis de travail, ...).

Pré-requis

Être titulaire d'un certificat niveau 1 ou niveau 2 en cours
Maîtriser le français lu, écrit, parlé.

Méthodes pédagogiques

Alternance théorie/ pratique autour d'une étude de cas unique servant de fil rouge et illustrant l'intégralité des parties du contenu pédagogique.
Travaux en sous-groupes.

Moyens pédagogiques

Vidéo-projection
Documentations diverses.

Evaluation des acquis

QCM de 20 questions issues de la base nationale en vue de l'établissement d'un certificat de niveau 2.

Objectif

Assumer sa responsabilité en tant que personnel encadrement des entreprises extérieures intervenant sur sites industriels
Evaluer les risques en permanence
Réaliser une évaluation des risques en situation de coactivité et participer à l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées
Gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée
Transmettre les informations à son équipe.

Programme

Contexte et enjeux de la sécurité

L'accident du travail et la maladie professionnelle
Les définitions, les origines des accidents du travail, les non-respects des procédures, le manque de communication, la précipitation, les addictions
Les conséquences humaines, matérielles et économiques, la responsabilité civile
Le contexte réglementaire
Les principes généraux de la prévention
Présentation succincte de la réglementation relative à l'intervention des entreprises extérieures
Articulation avec le document unique, le PPSPS et le protocole de sécurité
La responsabilité pénale
La responsabilité en fonction des niveaux hiérarchiques
La délégation de pouvoirs
Les exemples de jurisprudence
Les acteurs internes et externes de la sécurité (CSE, Inspection du Travail, Services de la Santé au Travail, CARSAT, DREAL, Service sécurité interne à l'EU, etc.).

Évaluation des risques et définition des mesures de prévention / protection

Identification des risques et moyens de prévention associés.

Etude de cas : le mode opératoire de sécurité.

FORMATION A LA SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES (FSPEE) - NIVEAU 2

Durée

2 journées consécutives.

Public concerné

Personnel encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel et signataire des documents de travail (plan de prévention, autorisation, permis de travail, ...).

Pré-requis

Être titulaire d'un certificat niveau 1 ou niveau 2 en cours
Maîtriser le français lu, écrit, parlé.

Méthodes pédagogiques

Alternance théorie/ pratique autour d'une étude de cas unique servant de fil rouge et illustrant l'intégralité des parties du contenu pédagogique.
Travaux en sous-groupes.

Moyens pédagogiques

Vidéo-projection
Documentations diverses.

Evaluation des acquis

QCM de 20 questions issues de la base nationale en vue de l'établissement d'un certificat de niveau 2.

Plan de prévention

Identification des situations de coactivité et moyens de prévention associés

Le plan de prévention et les permis associés

La visite d'inspection commune préalable

Vérification de la préparation du chantier (habilitations, matériels, moyens humains, ...)

Vérification des mesures de prévention et de protection

Explication à l'équipe :

- du plan de prévention,
- de l'autorisation de travail
- des modes opératoires.

Gestion de la fin de chantier (conformité à la demande, les gestions des déchets, les retours d'expériences, ...).

Etude de cas.

Gestion de situations dégradées

Réaction à tout changement de situation de travail (alerte, non-conformité du matériel, absence dans l'équipe, non-respect du planning initial, accident, défaut de consignation, situation dangereuse...)

Modification de l'analyse de risques et des documents associés.

Réaction face à l'usage du droit de retrait d'un de ses salariés.

Rôle et missions du titulaire d'un certificat de niveau 2

Identification des dangers et évaluation permanente des risques

Elaboration des modes opératoires et les différentes phases

Identification des situations de coactivité et les risques engendrés,

Définition des moyens de prévention et de protection associés

Gestion de son équipe et de son chantier, y compris en situation dégradée

Préparation et organisation du chantier

Identification du ou des interlocuteurs de l'entreprise utilisatrice

L'inspection commune préalable.

Le plan de prévention.

Les autorisations de travail et permis associés

Vérification de la mise en œuvre des moyens de prévention des EU et EE.

Gestion de la fin du chantier

Réactivité à tout changement de la situation de travail :

- Correction de la situation
- Transmission des nouvelles informations à l'équipe

**FORMATION A LA SECURITE DES PERSONNELS
DES ENTREPRISES EXTERIEURES (FSPEE) - NIVEAU 2****Durée**

2 journées consécutives.

Public concerné

Personnel encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel et signataire des documents de travail (plan de prévention, autorisation, permis de travail, ...).

Pré-requis

Être titulaire d'un certificat niveau 1 ou niveau 2 en cours
Maîtriser le français lu, écrit, parlé.

Méthodes pédagogiques

Alternance théorie/ pratique autour d'une étude de cas unique servant de fil rouge et illustrant l'intégralité des parties du contenu pédagogique.
Travaux en sous-groupes.

Moyens pédagogiques

Vidéo-projection
Documentations diverses.

Evaluation des acquis

QCM de 20 questions issues de la base nationale en vue de l'établissement d'un certificat de niveau 2.

- Information de l'entreprise utilisatrice et définition avec elle des actions correctives
- Transmission des informations à l'équipe.

Communication et explication aux intervenants des autorisations, documents de travail et modes opératoires

L'écoute active de son équipe, notamment sur la remontée des situations dangereuses,

Réaction face au droit de retrait devant un danger grave et imminent.

Rappels :

L'importance du rôle d'encadrement du N2 et son implication dans l'évaluation des risques sur le chantier

Le devoir d'exemplarité, l'importance du comportement individuel et du savoir-être

La règle d'or

Règle d'or : « Pas d'autorisation écrite, pas de travail ».

Évaluation

Evaluation individuelle des connaissances puis correction collective.